

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN ET SES ANNEXES VALANT OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE (ORT)

**Commune de Saint-Jean-de-Maurienne
Commune de Saint-Julien Montdenis
Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan**

ENTRE

La commune de Saint-Jean-de-Maurienne

Représentée par son Maire Philippe Rollet, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 mars 2023
Ci-après désignée par « la commune de Saint-Jean-de-Maurienne »,

La commune de Saint-Julien-Montdenis

Représentée par son Maire François Rovasio, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 mars 2023
Ci-après désignée par « la commune de Saint-Julien Montdenis »,

La communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan

Représentée par son Président Jean-Paul Margueron, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23 mars 2023
Ci-après désigné par « la 3CMA »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Le Préfet de La Savoie, François Ravier
Ci-après désigné par « l'État » ;

Ainsi que les partenaires « institutionnels » ci-après,

- L'Agence National de l'Habitat. Ci-après désignée par « l'ANAH » ;

- La Direction Départementale des Territoire de La Savoie. Ci-après désignée par « la DDT de La Savoie » ;

D'autre part,

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain », signée le 6 mai 2021

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Saint-Jean-de-Maurienne s'inscrit dans un contexte de vallée qu'il est important d'appréhender. La stratégie d'aménagement et de développement doit non seulement répondre aux enjeux strictement communaux mais également à ceux de son intercommunalité, tout comme ceux de la vallée du fait de sa position de ville centre telle que définit dans le SCoT.

Son histoire et son mode de développement économique en font le cœur d'une vallée atypique qui a su concilier développement industriel, notamment autour de l'aluminium, et développement touristique avec les stations de ski et maintenant la montée en puissance des activités « vélo ».

Par ailleurs, elle bénéficie aujourd'hui du chantier de construction de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon Turin qui confortera son ouverture à l'international.

La Maurienne subit un certain nombre d'évolutions, traduisant des faiblesses au premier rang desquelles la démographie. Plus largement, la vallée, en dehors des secteurs touristiques de haute montagne, subit une image défavorable liée à la prégnance et à la dévitalisation d'une activité industrielle lourde et perçue comme dimensionnante pour l'environnement et le paysage.

Malgré ses atouts, la Maurienne et nombre de collectivités subissent une tendance globale décroissante face à laquelle la commune de Saint-Jean-de-Maurienne et son intercommunalité veulent répondre. C'est un enjeu de dynamisme économique et d'attractivité territoriale pour un territoire de 43 000 habitants et sa ville centre de près de 8 000 habitants (soit la moitié de la population de l'EPCI).

A cela s'ajoute le constat d'un territoire qui doit reposer les bases de son attractivité sur différents aspects et notamment l'habitat. L'habitat sur le territoire est marqué par le poids de l'habitat collectif et social. Le parc privé est vieillissant et en inadéquation avec l'évolution des standards de logements (329 logements privés en centre ancien sont considérés comme étant des passoires énergétiques). A cela s'ajoute un problème d'accessibilité et de stationnement pour des foyers se déplaçant encore majoritairement en voiture individuelle. Le territoire observe aussi une concurrence avec les communes périphériques et leur offre de maisons individuelles sur du foncier moins cher, doublé d'une fiscalité plus attractive (taux de vacance de l'ordre de 18.5% du parc de logements existant sur le périmètre du centre ancien contre 7,3% à l'échelle de l'EPCI). Des copropriétés se dégradent, à l'image de l'ilot Carteman (centre-ville). Enfin, peu de solutions sont en place pour l'accueil des personnes âgées, non dépendantes, souhaitant se rapprocher des fonctions de centralité.

Les zones d'activités industrielles, tertiaires et commerciales seront bientôt saturées, et le commerce de centre-bourg dit « de proximité » doit être redynamisé pour rester attractif. La vacance commerciale en centre-ville, est marquée par endroit par la vétusté des locaux et/ou leur inadéquation aux besoins (surface, accès, linéaire de vitrine, taille des réserves). A cela s'ajoute une concurrence des grandes et moyennes surfaces en périphérie et désormais du e-commerce. Cette concurrence est observée également pour les activités tertiaires et les emplois de services.

Concernant l'accessibilité et les mobilités, des efforts ont été réalisés par les collectivités. Une offre de transport en commun existe, mais le lien avec le futur pôle mobilités et le centre-ville pourrait être amélioré. Les bâtiments publics n'ont pas encore tous été rendus accessibles et une réflexion doit être engagée. La place du piéton au sein du réseau viaire a été négligée au profit de l'automobile. L'accessibilité modes doux est à prendre en compte prioritairement pour imaginer la transformation des voies en espaces supports de déambulation et de rencontres. Dans l'objectif de renforcer l'animation du centre-ville, il serait essentiel de redonner une place à chaque usager dans l'espace public. Les actions menées sur les espaces publics pourraient générer un effet d'entraînement, car ils impactent l'ensemble des leviers permettant d'agir sur l'attractivité du territoire : l'habitat, le commerce, le patrimoine, etc.

Aux problématiques posées précédemment s'en rajoute une, majeure, pour la commune de Saint-Jean-de-Maurienne : la liaison ferroviaire européenne Transalpine Lyon-Turin. La mise en œuvre du chantier et la réalisation d'une future gare internationale, conçue comme un véritable pôle d'échange multimodal, vont bousculer la trame urbaine et son fonctionnement. Ce futur espace est stratégique dans la mesure où il portera de nombreux flux touristiques, notamment vers les stations de la vallée. Il est également déterminant pour le développement des autres quartiers de la ville. Cette modalité doit être interrogée comme un attribut de la centralité et donner une valeur urbaine à la gare. Cela appelle à placer dès aujourd'hui la future gare au cœur de la stratégie territoriale et de ne pas développer le centre-ville en « tournant le dos » à celle-ci.

Jusqu'il y a peu, la ville de Saint-Jean-de-Maurienne s'inscrivait dans une forme de spirale animée par 4 enjeux principaux :

- le vieillissement de la population ;

- le départ de la population active jeune ;
- la diminution de l'emploi (forte jusqu'en 2014 puis en légère croissance depuis) ;
- de plus en plus d'actifs qui résident hors de la Maurienne.

Le chantier Lyon-Turin, par un grand nombre de ses opportunités, devrait stabiliser ces mouvements de fonds. Un des enjeux du projet de redynamisation sera de saisir les opportunités actuelles du Lyon-Turin pour offrir au territoire les conditions de son rebond, durablement.

Article 1 - Objet de la convention cadre

La commune de Saint Jean de Maurienne et l'EPCI - Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) ont souhaité s'engager dans le programme « Petites villes de demain », selon les termes de la convention d'adhésion en date du 6 mai 2021.

Le programme « Petites Villes de Demain », dit « PVD », doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme « Petites Villes de Demain » est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE (contrat de relance et de transition écologique), et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période 2021-2026.

La présente convention et ses annexes est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation, et précise les éléments suivants :

- Les secteurs d'intervention
- Le contenu et le calendrier des actions prévues,
- Le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans des secteurs d'intervention délimités,
- Le comité local de revitalisation, associant l'ensemble des partenaires concernés.

Sur la base du projet de territoire, développé à l'article 2 de la présente convention, le programme « Petites Villes de Demain » décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

La commune de Saint-Julien Montdenis s'inscrit également dans cette démarche de renforcement des fonctions de centralité.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Créée par la loi portant évolution de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'opération de revitalisation du territoire (ORT) est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, des locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire et du renforcement de sa centralité.

Article 2 – Les ambitions du territoire de Saint-de-Maurienne

Pour répondre à l'enjeu de redynamisation de la centralité, les collectivités ont engagées une étude stratégique de revitalisation pré-opérationnelle à une ORT. Deux missions composent ce travail :

- Mission 1 : Une étude pré-opérationnelle pour permettre d'apprécier la pertinence de la mise en place d'un outil, type OPAH RU, pour l'amélioration de l'habitat,
- Mission 2 : Définition et programmation d'une stratégie de revitalisation pré-opérationnelle à une ORT.

Les deux missions ont des interactions entre-elles et la mutualisation de leurs résultats aboutira à la déclinaison d'un plan guide et d'un plan d'actions opérationnelles.

Dans le cadre de cette étude, un diagnostic approfondi à visée stratégique a pu être réalisé.

Ce diagnostic met en évidence les enjeux du territoire, sur différents volets :

1) Structure de l'espace public et patrimoines

- a. Une centralité marquée par une certaine discontinuité avec les entités urbaines et paysagères limitrophes (secteur hôpital, secteur gare, secteur champ de foire, secteur Temple, ...). Cette mise à distance peut s'expliquer par la topographie, la qualité et la lisibilité relative de la structure viaire et piétonne et par l'animation discontinue des rez-de-chaussée ;
- b. Une centralité relativement linéaire (rue de la Libération et rue de la République) malgré une structure urbaine plus large ;
- c. Un patrimoine urbain et architectural riche, mais une évolution urbaine qui a conduit à la mise à l'écart de l'axe historique (Rue Saint-Antoine), le privant d'une certaine visibilité, au bénéfice de la Rue de la Libération et de la rue de la République (les deux façades du centre). Néanmoins, sa localisation, son tracé et les façades, d'un niveau de conservation inégal, offrent un potentiel d'image et d'identité au centre bourg ;
- d. Des bâtiments remarquables concentrés en « arrière-plan », autour d'un espace public fractionné peu qualitatif, sur un axe qui va du parvis de la mairie à celui du centre Louis Armand ;
- e. Un espace public aux aménagements modestes qui peinent à révéler la structure et la hiérarchisation des axes structurants. 3 axes parallèles avec peu d'interactions :
 - i. Rue de la libération : Axe commerçant relativement routier composé « de placettes d'accroche » vers la rue Saint Antoine peu valorisées,
 - ii. La rue Saint Antoine, un axe piéton introverti avec des aménagements très minéraux,
 - iii. Une succession d'espaces fractionnés par les aménagements routiers, dont les usages sont à clarifier (entre espaces de représentation et espaces de proximité).

La rue de la République, comme la rue Brun Rollet, apparaissent d'une certaine manière comme des axes transversaux sans réussir à mettre en scène ces trois parallèles.

Les travaux prévus aux abords de la gare internationale, favorisent la mise en scène de ce pôle majeur de mobilités, mais le traitement des continuités urbaines et paysagères entre le nord et le sud ainsi qu'en direction du centre historique ne permettent pas de solutionner la situation de rupture actuelle.

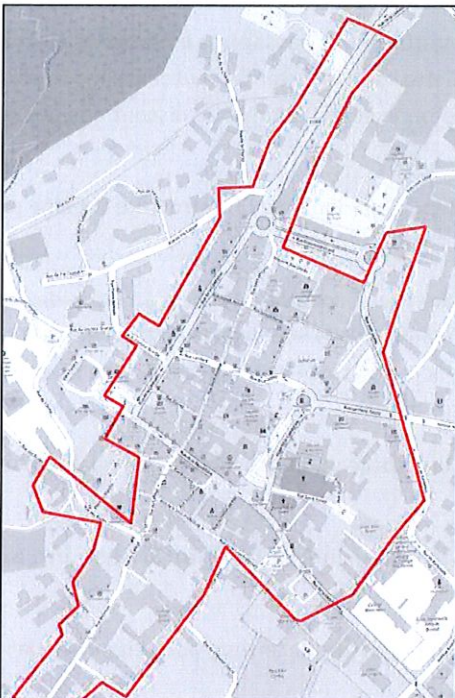
2) **Concernant le tissu commercial**, on note une offre importante mais un fort taux de services, de locaux vacants et une offre alimentaire restreinte. Si les linéaires marchands sont structurés (rue de la Libération et rue de la République), ils sont impactés par cette vacance commerciale (très importante sur l'axe historique). L'étude de marché met en évidence un potentiel limité mais de nombreux locaux vacants à mobiliser. Il faut également noter la nécessité d'assurer la continuité entre le tissu commercial et les commerces sur la place du Forum et l'hyper Casino, tout en garantissant la complémentarité avec le programme à développer autour du pôle gare.

3) **En matière de déplacements**, l'enjeu est de clarifier et de hiérarchiser les déplacements (en hyper-centre et en ville) et développer des zones de circulation apaisées au cœur du centre-ville. Il s'agit de donner une place plus importante aux modes

doux et aux espaces de proximités, rendre plus agréable la fréquentation du centre et pourquoi pas de réussir à récupérer de l'espace public aux endroits stratégiques, tout en répondant aux problématiques de stationnements (stratégie de localisation) pour la fréquentation ainsi que pour les usagers. Au regard de la hiérarchie du réseau et de l'offre de stationnement, des solutions existent et seront identifiées en lien avec le projet urbain (structure de l'espace public et programmation).

4) **En matière d'équipements publics**, au centre du bassin de vie, Saint-Jean assume son rôle de centralisation des équipements publics, avec une offre complète et diversifiée. Au cœur de ce dispositif, le centre Louis Armand, un bâtiment fonctionnel et convivial joue pleinement son rôle de locomotive associative, malgré une mise en scène confidentielle dans l'espace public et son lien avec l'hyper-centre. Pour répondre à une demande importante de la part des associations, une multitude d'espaces complémentaires (propriété communale ou non) sont mobilisés et dispersés sur la commune. L'offre de locaux associatifs reste toutefois insuffisante et ne permet pas d'apporter une réponse optimisée (en termes de fonctionnement, de gestion, de financement) ni d'apporter du flux en hyper-centre.

5) **En matière de logements**, on note des points de dégradation importants sur les entrées de ville et les axes historiques.



Carte 1 : Périmètre dit du "centre ancien" en matière d'habitat

Pourtant, le marché immobilier laisse entrevoir des opportunités de projet urbain mettant en perspective des secteurs en extension urbaine à maîtriser et des secteurs en mutation à proximité du centre. L'enjeu d'une offre mixte en logement (pour les seniors, familles et autres, en réhabilitation ou dans des nouvelles opérations) est essentiel à la consolidation de l'hyper-centre.

En centre ancien (carte n°1), il a été identifié :

- Volet urbain : 116 immeubles aux façades très sales ou avec présence d'enduits dégradés ou fissurés ;
- Volet lutte contre la vacance : 72 logements vacants de longue durée ;
- Volet copropriétés fragiles : 50 copropriétés inorganisées nécessitant un accompagnement ;
- Volet lutte contre la précarité énergétique et rénovation énergétique : 82 propriétaires occupants disposant de ressources inférieures aux plafonds de ressources de l'Anah. 75 logements locatifs estimés en étiquette F ou G. 52 copropriétés organisées aux performances énergétiques médiocres (E, F ou G), cibles d'un dispositif incitatif d'accompagnement à la rénovation énergétique de type Ma Prime Rénov'.

- Volet social : Le taux de pauvreté à Saint Jean de Maurienne (14%) est supérieur de 4 points à celui observé sur le reste de l'intercommunalité. Par ailleurs, l'éligibilité des propriétaires occupants aux aides de l'Anah y est également plus marquée (32%). La proportion de foyers allocataires d'une aide au logement de la

CAF y est plus forte (38%) que sur le reste de la 3CMA (22%) tout comme la part de bénéficiaires du RSA (8% contre 5%). La Maison de l'Habitat telle que dimensionnée à ce jour permet une centralisation des conseils en matière d'amélioration de l'habitat et permet d'apporter un conseil personnalisé, notamment à destination des publics vulnérables (habitat indigne, conseil et orientations sur les aides disponibles etc.).

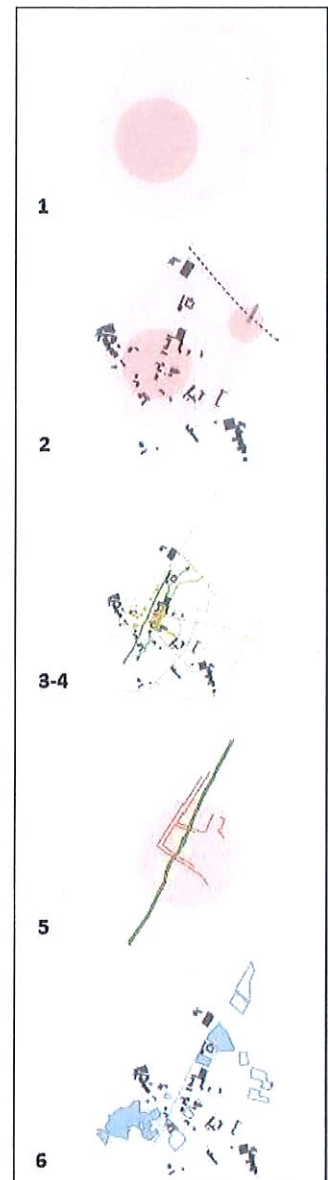
- Volet autonomie : Au sein du périmètre d'études, ce sont 43% des propriétaires occupants de + de 75 ans qui habitent dans un logement inadapté pour les séniors. Ceux-ci présentent une forte éligibilité aux aides de l'Anah compte tenu de leurs ressources modestes (sur le territoire, 73% des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah ont plus de 60 ans).

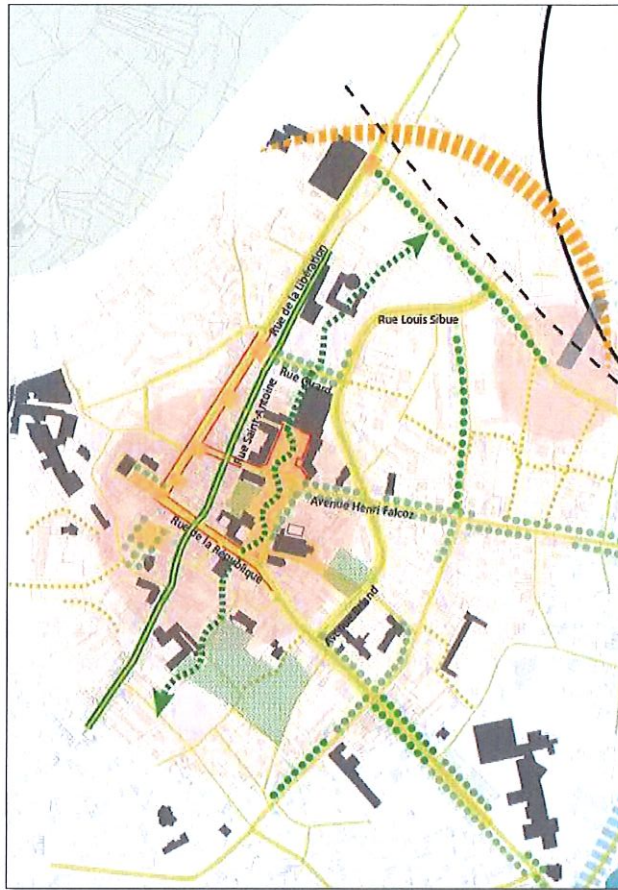
- Volet lutte contre l'habitat indigne : 44 immeubles en très mauvais état à cibler de manière prioritaire dans un dispositif de type OPAH-RU. Près de 80 logements locatifs localisés dans des immeubles en mauvais ou très mauvais état faisant écho aux problématiques de lutte contre l'habitat indigne.

Ce diagnostic est le socle de la stratégie du territoire.

Colonne vertébrale de la stratégie, les invariants (carte n°2) sont :

- ✓ Recentrer les fonctions et les capacités de programmation sur le périmètre restreint du centre-ville (1) ;
- ✓ Equilibrer les programmations entre le centre-ville, touristique, culturel, patrimonial et commerçant et la gare, polarité innovante, internationale et fonctionnelle (2) ;
- ✓ Organiser les parcours (maillage hiérarchisé, cohérent, continu et sécurisé) pour mettre les différents espaces en relation, fluidifier les circulations et notamment favoriser les mobilités douces (3) ;
- ✓ Ponctuer ces parcours d'espaces publics attractifs, en marquant spécifiquement les lieux emblématiques nécessitant une valorisation patrimoniale et culturelle (4) ;
- ✓ A l'intérieur de ce périmètre restreint, resserrer le linéaire commerçant pour intensifier les lieux de fréquentation (5) ;
- ✓ Consolider le parcours marchand principal en transférant les activités dans les locaux qui y sont disponibles (5) ;
- ✓ Laisser muter certains rez-de-chaussée commerciaux en logements (5).
- ✓ Questionner la vocation des lieux à projet sur le périmètre restreint, leur contribution à la stratégie de revitalisation (6) ;
- ✓ Engager une opération globale et ensemblière pour traiter l'ensemble des enjeux de logements et d'habitat sur le périmètre du centre ancien de la ville.





Carte 2: synthèse cartographique de la localisation des invariants dans le centre-ville de la commune

La vision stratégique du territoire qui se dessine est : « vers une centralité montagnarde attractive, appropriée par ses futurs habitants »

La mobilisation de la vacance par des investisseurs ou propriétaires motivés, ou bien le vote de travaux de valorisation et mise aux normes par les copropriétaires, y compris bailleurs, ou plus largement la massification de l'amélioration de l'habitat, passeront par une action globale sur le centre-ville. La valorisation urbaine, touristique et commerciale engagée par le projet Petites Ville de Demain devra concourir à la valorisation du marché immobilier local et à la motivation des porteurs de projet. De surcroît le grand chantier Lyon-Turin, et à terme la gare internationale, constituent des facteurs uniques de réussites. Aucune autre ville lauréate Petites Villes de Demain ne disposerait de telles locomotives.

Il s'agit de faire de Saint-Jean **une destination résidentielle, une étape durable d'un parcours résidentiel**. Une ville où le locataire célibataire comme le jeune couple ou le sénior **pourrait trouver une réponse à ses besoins en termes de logements, d'offre de proximité, de services et d'équipements, une qualité de ville**. Une commune apportant satisfaction à la fois à l'échelle du logement, mais aussi à l'échelle du quartier, de l'espace public et de la ville, le tout dans un hyper-centre à **l'ambiance tantôt urbaine, tantôt rurale, aux pieds des montagnes**.

L'attractivité de la centralité montagnarde, sa vitalité, seront permises par un cumul d'actions transversales (habitat, commerces, mobilités, programmation, culture, sport, etc.). Dans le cadre de l'étude stratégique de revitalisation en cours, l'étape au printemps 2023 de l'élaboration d'une stratégie de développement questionnera :

- un redimensionnement et une dynamisation de l'offre commerciale de centre-ville ;
- la mise en place d'un plan de circulation qui permette de reconquérir des espaces publics et d'éviter de traverser le centre-ville en voiture sans autre raison que celle de le pratiquer ;
- la mise en avant de solutions de mobilités douces et l'aménagement de pistes cyclables bien dimensionnées ;
- une dynamique visible de réhabilitation des immeubles et des logements ;
- la valorisation touristique et patrimoniale ;
- une gare internationale moderne, connectée au centre-ville, témoin de la dynamique économique de la ville ;

- une nouvelle façade urbaine nord, un pôle de loisirs facilement accessible et de qualité ;
- une offre immobilière "urbaine" à destination des entreprises qui contribuent à la dynamique du centre et permise par la proximité de la gare.

La création d'une ambiance urbaine plaisante et agréable, donc attractive, passe par :

- la valorisation des placettes pénétrantes vers le cœur piéton résidentiel ;
- des actions de rénovations lourdes sur les îlots dégradés les plus marquants (Carteman, Tabellion, Saint-Joseph), le cas échéant démolition concourant à l'aération du tissu urbain historique ;
- l'embellissement des façades bâties des axes majeurs (Libération, République) ;
- la mise en valeur d'une ancienne capitale diocésaine historique dotée d'un patrimoine bâti remarquable (Place de la Cathédrale, Evêché, Notre Dame) ;
- le resserrement des fonctions dans un périmètre restreint de centre-ville, dans une démarche de consolidation et d'économie de foncier.

Le projet de revitalisation doit également être assorti **du renfort d'un sentiment d'appartenance** à cette centralité qu'est Saint-Jean-de-Maurienne : ville montagnarde, connectée à l'Europe, dotée d'une dynamique d'emploi doublement alimentée par l'activité touristique des stations et les infrastructures industrielles du fond de vallée.

Un travail de **communication** et de **lisibilité** interne et externe à la Ville est à mettre en place. Il pourrait s'agir de valoriser la "Ville à la montagne", faire en sorte qu'en traversant Saint-Jean-de-Maurienne, la Savoie et l'Alpe soient omniprésents (signalétiques, animations urbaines, œuvres paysagères etc.).

En transversalité (habitat, commerce, espace public, programmation, tourisme), l'ensemble des actions doivent poursuivre cette orientation : permettre aux futurs **Saint-Jeannais d'être fiers d'habiter** aux pieds de paysages grandioses, de participer à la vie d'une vallée ensoleillée, pouvant se rendre à Paris en moins d'une demie journée et à Turin en 1 heure, appréciant la proximité des Sybelles, etc.

La **qualité touristique du centre-ville** doit également être visée. Les touristes de tous horizons doivent pouvoir se loger au sein d'une offre touristique de centre-ville (hôtel, auberge de jeunesse, meublés de tourisme dans des immeubles réhabilités) et apprécier le caractère patrimonial et intimiste de certaines rues et placettes du centre-ville.

In fine, il s'agit de **rendre la ville belle**, qu'aucun des salariés du pôle industriel, saisonniers, employés administratifs et commerciaux, artisans, professionnels de la santé, télétravailleurs citadins exilés au pied des montagnes, touristes de passage et bien d'autres ne puissent plus critiquer une ville ancienne et morose, aux bâtis mal entretenus ; une ville aux façades sales et grisées, aux espaces publics minéraux et dépourvus d'aménagements urbains. Ces derniers seraient dans des logements de qualité, isolés, lumineux, adaptés, connectés au sein d'immeubles rafraichis, mis aux normes, verdis.

Article 3 – Les orientations stratégiques de Saint-Jean-de-Maurienne

La présente convention fixe les orientations stratégiques de Saint-Jean-de-Maurienne :

- **Orientation 1 : Une programmation urbaine qui affirme l'identité du centre-ville et des espaces publics, supports d'usages et de pratiques diversifiés**
- **Orientation 2 : Adapter le cadre bâti aux besoins des populations en centre-ville**
- **Orientation 3 : Générer de la fréquentation dans un hyper-centre apaisé et accessible**
- **Orientation 4 : Construire une identité territoriale positive qui participe largement à l'attractivité du territoire en favorisant le lien social, le dynamisme culturel et sportif**
- **Orientation 5 : Impulser et intensifier les transitions énergétique, écologique, de mobilités et construire une vision d'avenir dans les programmes d'aménagement**
- **Orientation 6 : Pérenniser les solidarités et développer l'économie locale**
- **Orientation 7 : Révéler et faire vivre les patrimoines**

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Les ambitions du territoire de Saint-Julien Montdenis

La commune de Saint-Julien Montdenis avait une activité très dynamique due à la présence des carrières d'ardoises (jusqu'à 17 bistrotts). Mais la fermeture de la dernière carrière d'ardoise a précipité le déclin du bourg. Des commerces ont fermé les uns après les autres, ou qui ont préféré quitter le bourg pour aller s'installer en périphérie, plus près des grands axes. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un seul commerce dans la rue du bourg. De nombreux bâtiments vétustes et dangereux sont en plein cœur de cette zone centrale, renvoyant une image dégradée et peu attractive.

Les enjeux auxquels veut répondre le projet sont tant de favoriser les modes actifs, que de valoriser l'identité des lieux et de proposer un cadre de vie attractif en requalifiant la place centrale. Accompagnée par plusieurs phases et ateliers de co-construction avec les habitants, la requalification de la place centrale s'articule avec d'autres actions pour tendre à plus de rencontres (parvis-fontaine), plus d'animation (une halle) et de convivialité (amphithéâtre), notamment.

Objectifs recherchés :

De la route à la promenade :

Cibles : satisfaire aussi bien les habitants que les usagers et les touristes en mettant en place des aménagements encourageant le partage et le respect de tous les usagers de la voirie.

Impacts : Un impact direct sur le commerce, le tourisme et l'habitat en redonnant une nouvelle visibilité aux façades et aux éléments patrimoniaux et en favorisant la découverte d'ambiances variées, notamment le patrimoine urbain et paysagers alentour. Cela s'inscrit dans une réflexion globale traduite également par le périmètre ORT.

Relever les patrimoines :

Cibles : Bien plus que les automobilistes, faire redécouvrir aux usagers la déambulation et l'exploration du tissu patrimonial riche par son histoire et les grands paysages.

Impacts : réorganisation du réseau viaire, cheminements pour TOUS, cet espace jouera un rôle essentiel dans la structure social du village. L'aménagement de la place jouera un rôle essentiel sur l'identité du lieu et le sentiment d'appartenance social et spatial (amphithéâtre, fontaine, mobilier, aire de jeux, etc.).

Offrir un cadre de vie attractif pour les activités et services en centre-bourg :

Cibles : ensemble des usagers

Impacts : le renforcement et la pérennisation des polarités de services et commerces est l'une des conditions nécessaires pour le maintien d'une offre de proximité, susceptible de dynamiser le centre-bourg. Il s'agit donc de créer, par leur regroupement et leur revitalisation autour de l'espace public central, les conditions de leur pérennisation. Les réaménagements permettront une certaine polyvalence pour permettre d'accueillir des usages réguliers ou des événementiels comme le marché, fête du village et des associations, des expositions.

En relation avec les activités commerçantes, la requalification de la place va donner de quoi installer une terrasse et ou un étal créant une animation et renforçant l'attractivité du lieu.

Article 5 – Les orientations stratégiques de Saint-Julien Montdenis pour la revitalisation du bourg

La présente convention fixe les orientations stratégiques de Saint-Julien Montdenis :

- **Orientation 1 : Requalification des espaces publics supports d'usages et de pratiques diversifiés et conviviaux**
- **Orientation 2 : Préserver les commerces et services de proximité en centre-bourg historique**
- **Orientation 3 : Requalifier l'habitat et le logement ancien dans le centre-bourg historique**
- **Orientation 4 : Conforter les mobilités actives**
- **Orientation 5 : Maintenir le lien social et culturel**
- **Orientation 6 : Révéler et faire vivre les patrimoines**

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'un avenant (point suivant)

Article 6 – Les plans d'actions

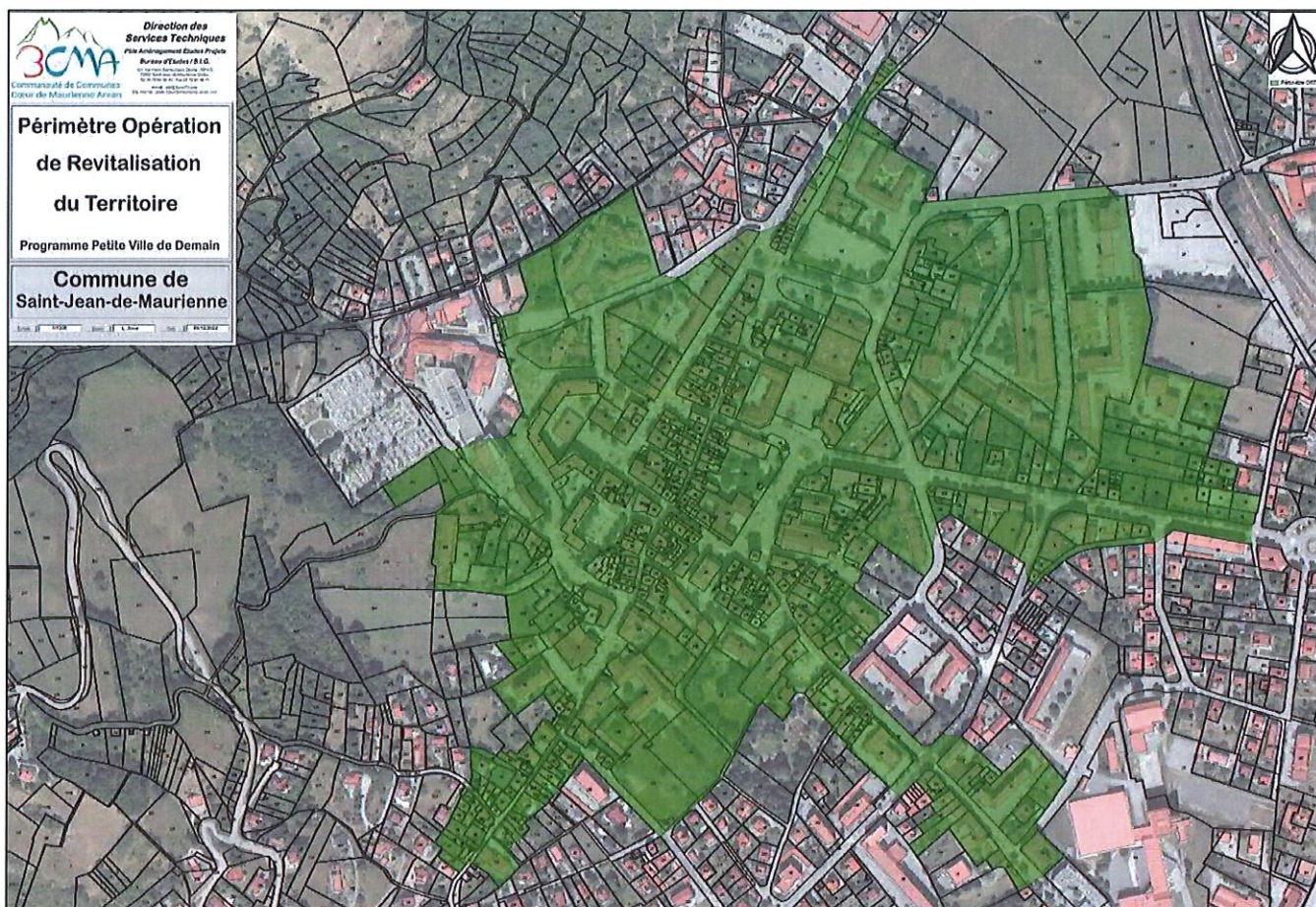
Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT – Agence Nationale de Cohésion des Territoires - (délégation territoriale

et direction de programme) à des fins de suivi.

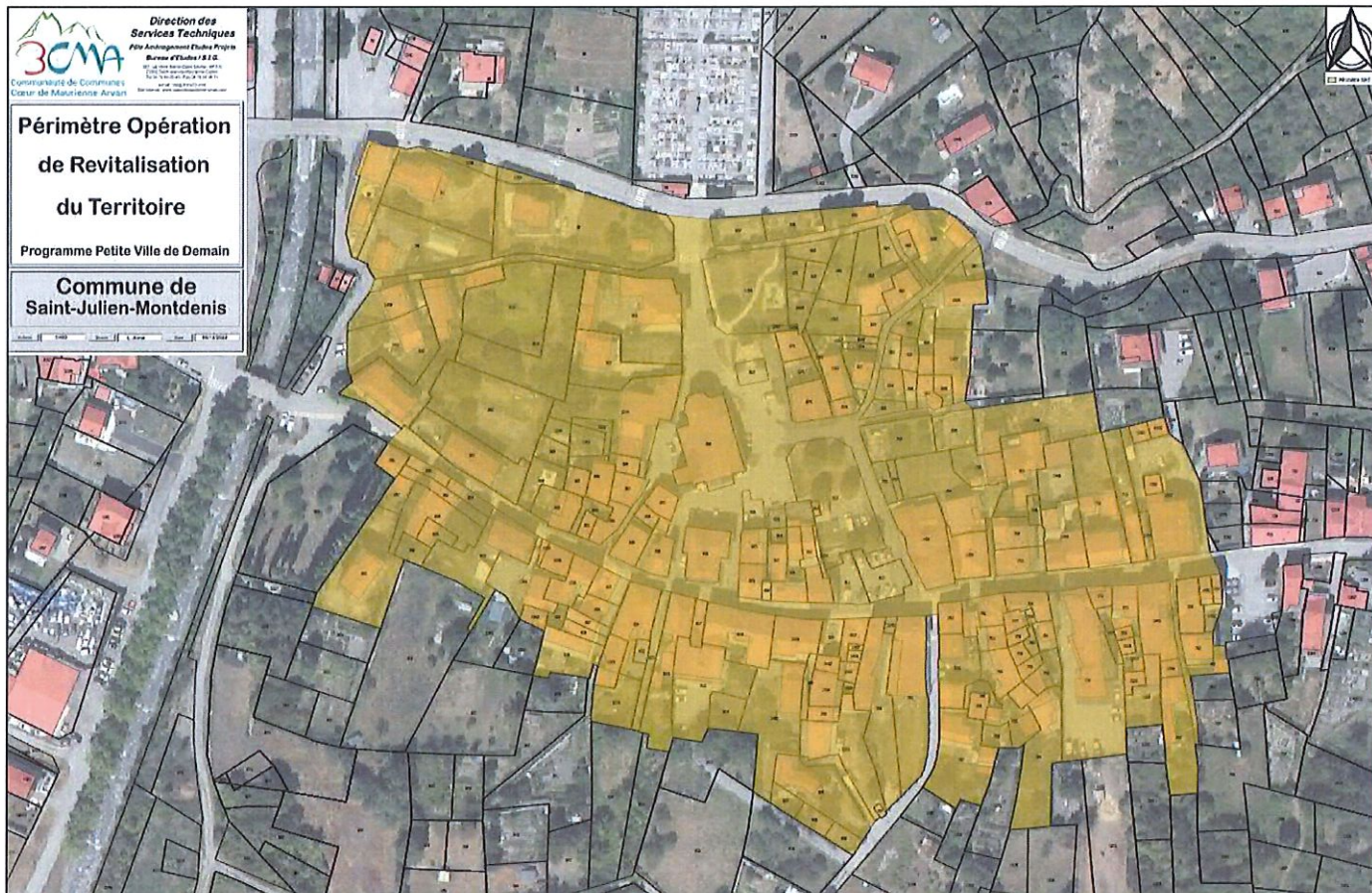
Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

6.1 Les périmètres

L'ORT comporte 2 secteurs d'intervention incluant le cœur historique de la ville principale de l'EPCI Saint-Jean-de-Maurienne (carte n°3) ainsi que le centre-bourg historique de la commune de Saint-Julien Montdenis (carte n°4).



Carte 3: Périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire sur la commune centre de l'EPCI : Saint-Jean-de-Maurienne



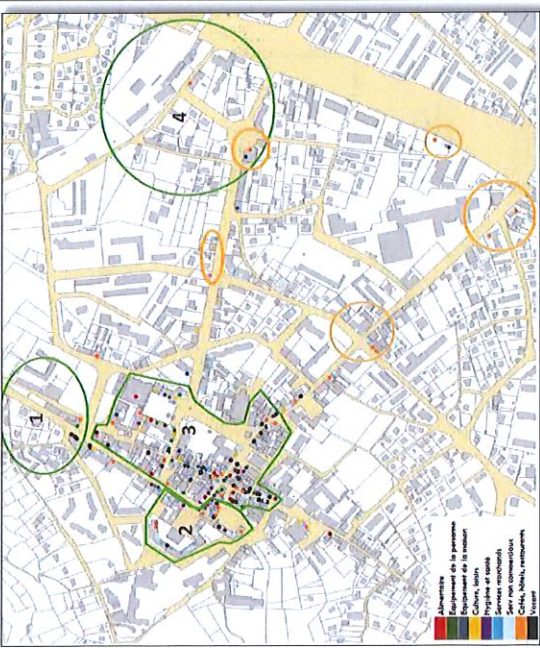
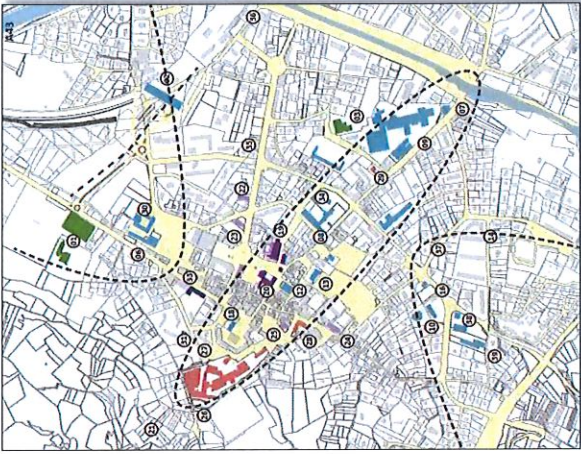
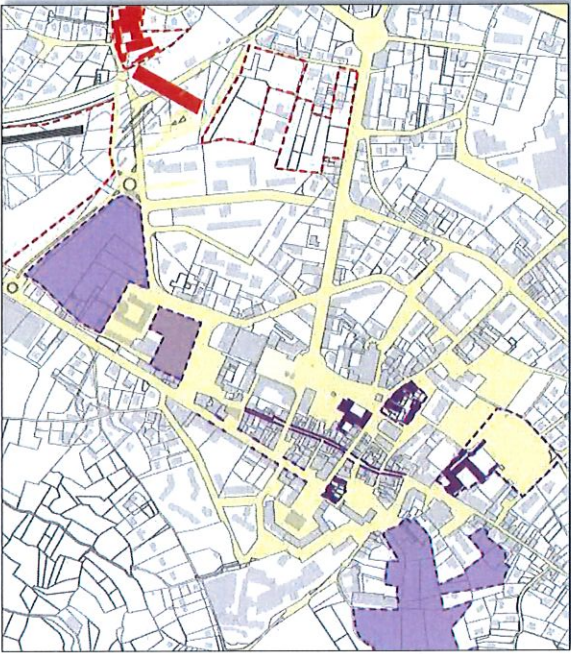
Carte 4: Périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire à Saint-Julien Montdenis : centre ancien

6.1.1 Justifications du périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire de Saint-Jean-de-Maurienne

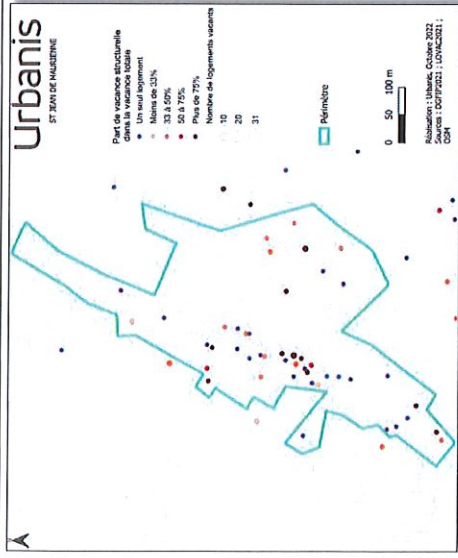
Le périmètre de l'ORT s'est construit et s'appuie sur des secteurs d'intervention thématiques (cartes ci-dessous). Il donne écho au besoin de concentrer les actions qui participent à la revitalisation dans le centre-ville.

Le périmètre ORT retenu pour la commune de Saint-Jean-de-Maurienne (carte n°3 ci-dessus) comprend les invariants de la stratégie tels que définis à l'article 2 (et localisés dans la carte n°2), soit notamment :

- un linéaire commerçant restreint sur l'hyper-centre (linéaires de couleur rouge sur la carte n°2) afin d'intensifier la fréquentation dans le centre-historique ;
- consolider le parcours marchand principal en transférant les activités dans les locaux qui y sont disponibles ;
- équilibrer les programmations en centre-ville, touristique, culturelle, patrimonial et commercial en veillant à ce que le secteur gare reste un pôle dédié aux mobilités et que les activités de ce secteur ne viennent pas concurrencer celles de l'hyper-centre.

<p>Concentration du tissu commerciale en centre-ville (zone 3) et éviter la création et le développement de polarités dans le diffus (zone 1, 2, 4 et des cercles oranges)</p>	<p>Concentration et centralité des équipements publics</p>	<p>Potentiels de développement et de renouvellement en hypercentre</p>
 <p> ■ Linéaire ■ Équipement de la commune ■ Équipement de la maison ■ Culture, sports ■ Services touristiques ■ Services marchands ■ Services commerciaux ■ Services culturels, restaurants ■ Vignette </p>		

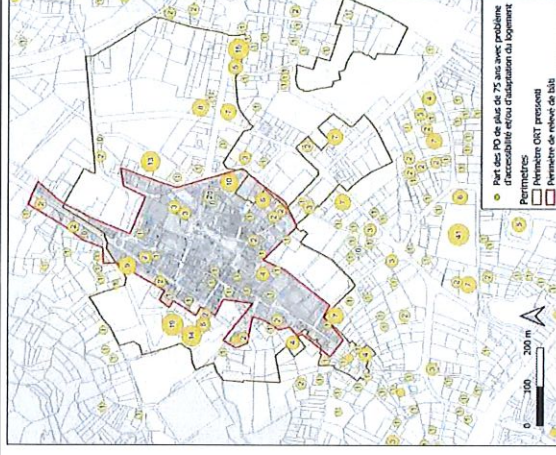
Localisation de la vacance structurelle



Problématique énergétique en centre ancien



Propriétaires occupants de plus de 75 ans avec des problèmes d'accessibilité



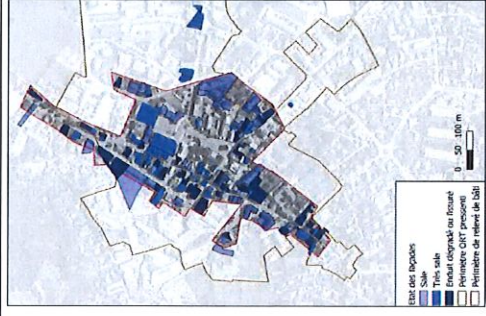
Localisation et analyse des copropriétés



Immeubles dégradés et très dégradés



Etat des façades



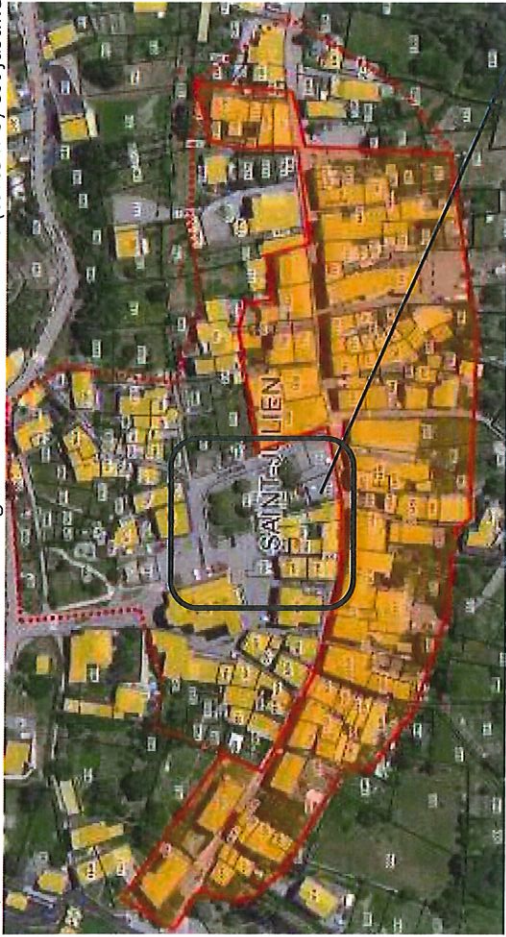
Ce choix de périmètre ORT favorise le retour des commerces en centre-ville, en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale les projets qui s'implanteraient dans un secteur dit de « concentration du commerce » (cartes à l'article 6.1.1). Il donne au préfet la possibilité de suspendre au « cas par cas » l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT et situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT.

Il pourra être étudié l'encadrement des baux commerciaux et l'interdiction ciblée de travaux.

En matière d'aménagement et d'urbanisme, il pourra être mis en place le permis d'aménager multi-site ainsi que des dérogations à l'application de certaines règles du PLU.

6.1.2 Justifications du périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire de Saint-Julien Montdenis

Le périmètre de l'ORT sur le centre bourg de Saint-Julien Montdenis (carte n°5) est justifié comme suit :



Carte 5: spécialisation des bâtiments qui nécessiteraient une rénovation.

Un périmètre en faveur du renforcement de la centralité historique qui correspond au secteur à projet de requalification de la place centrale.

Le choix de périmètre ORT répond au besoin de pérennisation et la création de cellules commerciales en rez-de-chaussée sur un linéaire structurant et historique (en rouge, carte n°5). Il répond également, en matière d'habitat au besoin de rénovation de logements dans l'ancien (dispositif Denormandie, par exemple).

En ce qui concerne les effets de l'ORT en matière d'aménagement et d'urbanisme, il pourra être étudié la possibilité d'activer des dérogations à l'application de certaines règles au PLU, notamment.



Carte 6 : projet de requalification de la place pour le renforcement de la centralité et linéaire commerçant stratégique

6.2 Les actions de Saint-Jean-de-Maurienne

Les actions 2023 du programme Petites villes de demain sont décrites dans le tableau récapitulatif ci-dessous ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné. Ces actions restent conditionnées à l'adoption à venir d'un Plan pluriannuel d'investissement PVD qui sera conditionné aux débats annuels d'orientations budgétaires puis aux délibérations d'adoption des budgets primitifs des collectivités.

Le plan d'actions pluriannuel fera l'objet d'un avenant à cette convention durant l'été 2023. En effet, un des objectifs de l'étude stratégique de revitalisation pré-opérationnelle en cours est de produire un plan d'actions sur le court, moyen et long terme. La rédaction de ce plan d'actions global sera effectuée courant de l'été 2023.

Néanmoins, et pour répondre dès maintenant aux invariants de la stratégie de revitalisation, les actions 2023 sont les suivantes :

Orientation 1 : Une programmation urbaine qui affirme l'identité du centre-ville et des espaces publics supports d'usages et de pratiques diversifiés

Secteur	Projets	Coûts prévisionnels TTC	Porteur	Lancement
Hyper-centre	Etude de faisabilité de l'ancien Evêché à la suite de la programmation proposée via l'étude stratégique de revitalisation PVD	interne	Ville	2023
Hyper-centre	Potentiels en centre-ville et réhabilitation des friches : Etude d'opportunité puis faisabilité sur l'ancien collège St-Joseph	100 000 €	Ville	2023
Hyper-centre	Potential en centre-ville et réhabilitation des friches : donner suite à l'étude de faisabilité du Tabellion en parallèle aux résultats de l'étude programmatique de l'ancien Evêché	90 000 €	Ville	2023
Hyper-centre	Travaux de la Place de la Cathédrale : phase 1	1 700 000 €	Ville	2023

Orientation 2 : Adapter le cadre bâti aux besoins des populations en centre-ville

Secteur	Projets	Coûts Prévisionnels TTC	Porteur	Lancement
Hyper-centre	Valorisation des façades à l'angle des axes Libération et République, en lien avec le projet stratégique de requalification de l'espace public (accompagner 1 façade en 2023)	5 000 €	Ville	2023
Hyper-centre	Habitat : Suite à l'étude PVD, lancement de l'animation de l'outil pour rénover l'habitat (OPAH-RU)	10 000 €	3CMA	2023
Hyper-centre	Réalisation d'un carnet des recommandations pour la rénovation du bâti sur le périmètre du centre ancien (en lien avec la Maison de l'habitat et l'Architecte des bâtiments de France). Calendrier de l'ORT	3.000€	3CMA	2023

Orientation 3 : Générer de la fréquentation dans un hypercentre apaisé et accessible

Secteur	Projets	Coûts prévisionnels	Porteur	Lancement
Hyper centre	Déplacements et création de flux : élaboration d'un schéma des cheminements piétons (et PMR) + un linéaire expérimental type gare/centre (sécurisé et attractif)	15 000 €	Ville	2023
Ville	Déplacements et création de flux : Donner suite à la stratégie de déplacements faite par l'étude stratégique de revitalisation via un test. Exemple : proposer une politique de modération des vitesses (zone 30 ou de rencontres ou aire piétonne)	10 000 €	Ville	2023
Ville	Déplacements et création de flux : Définition et mise en œuvre d'une politique de stationnement en centre-ville qui réponde à la programmation urbaine proposée par l'étude stratégique de revitalisation (en 2023, cibler les "grosses poches" de stationnements).	20 000 €	Ville	2023
Ville et hyper-centre	Déplacements et création de flux : (2) suite une formation en interne, revoir la signalétique locale (SIL) en centre-bourg pour augmenter la fréquentation (d'abord par-kings puis commerces et patrimoines). Un schéma directeur en 2023. <i>Adapter la SIL parking en 2024 et suite SIL 2025 (en interne)</i>	20 000 €	Ville	2023
Ville et 3CMA	Déplacements et création de flux : besoin d'accompagner les habitants et tous autres usagers (touristes) aux changements relatifs aux déplacements (ateliers, équipements, signalétique, flyers, etc).	15 000 €	Ville	2023
Hyper-centre	S'engager dans la foncière commerciale de La Savoie pour préserver le commerce de proximité (préfiguration et adhésion). Prévisions budgétaires pour une année avant la fin de la préfiguration de la foncière (prévu en mai 2023)	10 000 €	3CMA	2023
Hyper-centre	Trame paysagère urbaine et cheminements : Clos Carlos phase 1 (jeux inclusifs)	75 000 €	Ville	2023

Orientation 4 : Construire une identité territoriale positive qui participe largement à l'attractivité du territoire en favorisant le lien social, le dynamisme culturel et sportif

Secteur	Projets	Coûts		Porteur	Lancement
		Prévisionnels TTC			
Ville	Etude programmatique pour le développement de la zone de loisirs de La Combe	15 000 €		Ville	2023
Saint-Jean, Saint-Julien, 3CMA, Maurienne et Savoie	Communiquer sur l'ORT en Maurienne et hors Maurienne (Savoie) pour inciter les PB et les investisseurs à intervenir	20 000 €		Ville	2023
Hyper-centre	Communiquer sur le projet de revitalisation et ses actions (dont Tabellion via la mise en place de bâches)	20 000 €		Ville	2023

Orientation 5 : Impulser et intensifier les transitions énergétique, écologique, de mobilités et construire une vision d'avenir dans les programmes d'aménagement

Secteur	Projets	Coûts prévisionnels		Porteur	Lancement
Ville	Suite à l'appel à projet aménagements cyclables 2021 : voie cyclable entrée nord	240 000 €		Ville	2023
Ville	Réduction des consommations énergétiques et mise en valeur du patrimoine du centre-ville : Elaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public (dont réponse à l'enjeu de valorisation de l'hyper centre et de son patrimoine bâti)	112 690 €		Ville	2023

Ville	Réduire les consommations énergétiques : Rénovation énergétique du centre nautique	84 000 €	3CMA	2023
Ville	Elaboration d'une feuille de route pour les valorisations possibles des eaux chaudes issues des industries et du tunnel du Lyon-Turin	5 000 €	Ville	2023

Orientation 6 : Pérenniser les solidarités et développer l'économie locale

Secteur	Projets	Coûts prévisionnels	Porteur	Lancement
Ville et hyper-centre	Analyser les besoins des entreprises (tertiaire et artisanat) et potentialités d'accueil du centre-ville et des ZAE	25 000 €	3CMA	2023
Ville	Encourager l'économie circulaire/l'inclusion sociale : projet ressourcerie (faisabilité bâti)	50 000 €	3CMA	2023

Orientation 7 : Révéler et faire vivre les patrimoines

Secteur	Projets	Coûts prévisionnels	Porteur	Lancement
Ville	Conservation et valorisation des éléments photographiques du Fond Leger retrassant l'histoire et l'évolution de Saint-Jean-de-Maurienne depuis les années 70 ainsi que les grands chantiers de la vallée de la Maurienne (barrages, etc.) - pluriannuel	20 000 €	Ville	2023

Les fiches actions 2023 sont jointes en annexe 1.

Concernant l'habitat :

Compte-tenu des principaux éléments de diagnostic (plus d'un ménage propriétaire occupant sur trois éligible aux aides à la rénovation), taux de vacance élevé, immeubles en mauvais ou très mauvais état, enjeu d'embellissement des façades) et de la quantification du potentiel présenté à l'article 2.1, il apparaît opportun d'engager un dispositif opérationnel ciblé sur le centre ancien de Saint-Jean-de-Maurienne aux moyens d'aides et d'une animation ciblée et renforcée sur ledit périmètre. Au-delà d'un volet incitatif en relai des aides de l'Anah (lutte contre la précarité énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, conventionnement du parc privé, aides aux syndicats de copropriétés pour des travaux d'amélioration énergétique et/ou à destination des copropriétés dégradées), il apparaît pertinent d'envisager, en complément, le déploiement d'actions préventives (type permis de louer, accompagnement à l'organisation des copropriétés), et coercitives (taxes sur les logements vacants, par exemple), voire curatives sur les îlots dégradés (ORI, RHI).

Le cadre donné par une convention d'OPAH-RU permettrait d'engager une opération globale et ensemblière pour traiter l'ensemble de ces thématiques sur le périmètre du centre ancien de Saint-Jean-de-Maurienne de manière coordonnée. La mise en œuvre de cette action est prévue dès l'année 2023. Une action est référencée dans le plan d'actions 2023 ainsi qu'une fiche action dédiée en annexe n°2

Dans le cadre de l'étude stratégique de revitalisation pré-opérationnelle à une ORT en cours, il sera formalisé un plan d'actions qui permettra de décomposer la stratégie et les orientations et d'accompagner de manière précise le projet de revitalisation sur le court, moyen et long terme.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction du programme Petites villes de demain de l'ANCT.

6.3 Les actions de Saint-Julien Montdenis

Principales actions 2023-2024 :

ÉTUDES, MAITRISE D'OEUVRE ET PRESTATIONS TECHNIQUES	TRAVAUX
- Maîtrise d'œuvre (groupement Le sens du paysage) - AMO (Agate) - Prestation de géomètre (recollement des réseaux, relevés) - Diagnostic amiante-plomb avant démolition - contrôle technique - Coordination SPS - Assurance maîtrise d'ouvrage	- déconstruction (790m ²), provision désamiantage incluse - construction de la halle, avec locaux en rdc livrés en clos-couvert - Aménagement des espaces publics

Secteur	Projet	Coûts prévisionnels	Porteur	Lancement
Centre-historique	Communiquer sur l'ORT en Maurienne et hors Maurienne (Savoie) pour inciter les PB et les investisseurs à intervenir	20 000 €	Service Communication Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne et St-Julien	2023

La fiche action 2023 sont jointes en annexe 3.

6.4 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, Agence AGATE pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat).

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Saint-Jean-de-Maurienne assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique et énergétique.

En signant cette convention, la commune de Saint-Julien Montdenis assume recréer une centralité sur son territoire au

bénéfice de la qualité de vie ses habitants ainsi que pour renforcer la centralité de l'EPCI.

Les communes et l'EPCI signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. A ce jour, une cheffe de projet PVD est déjà en poste dans la commune et l'EPCI depuis le 1^{er} septembre 2021.

La commune et l'EPCI signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT (Fonds National d'aménagement et de Développement des Territoires) de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'ANAH a apporté un appui aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population), tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné

aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ; Elle pourra apporter un appui dans la mise en œuvre du projet. '

- La Mission Grand Chantier Lyon-Turin a apporté un appui à l'élaboration du projet de territoire. Elle pourra également porter un appui pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation dans ses domaines d'expertise ;
- Le CEREMA a apporté un appui pour l'élaboration du projet de territoires. Il pourrait également apporter un appui pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme ;

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle sera intégrée par un avenant à la convention cadre valant ORT à l'été 2023. Cela correspond à la fin de l'étude stratégique de revitalisation pré-opérationnelle. Etude pour laquelle un groupement de bureaux d'études multithématiques doit produire un plan d'actions sur le court, moyen et long terme.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet PVD. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière pour l'année 2023 est présentée en annexe 2 pour la ville de Saint-Jean-de-Maurienne.

La maquette financière pour 2023-2024 est présentée en annexe 4 pour la commune de Saint-Julien-Montdenis.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'ANAH, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions 2023 de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne

Annexe 2 – Maquette financière 2023 de Saint-Jean-de-Maurienne

Annexe 3 – Actions 2023-2024 et fiches-actions 2023 de la commune de Saint-Julien Montdenis

Annexe 4 – Maquette financière 2023-2024 pour travaux de la commune de Saint-Julien Montdenis

Annexe 1 - Fiches actions 2023 de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne

Annexe 2 – Maquette financière 2023 de Saint-Jean-de-Maurienne

Annexe 3 – Actions 2023-2024 de la commune de Saint-Julien Montdenis

En 2023 et 2024, les actions de la commune sont majoritairement des travaux. Ci-dessous, la liste des travaux et le calendrier de réalisation.

1	APD	15 js	17/10/22	04/11/22
2	Validation APD	15 js	07/11/22	25/11/22
3	PRO	45 js	28/11/22	10/02/23
4	Validation PRO	10 js	13/02/23	24/02/23
5	DCE	15 js	27/02/23	17/03/23
6	Consultation	25 js	20/03/23	21/04/23
7	Analyse des offres	15 js	24/04/23	12/05/23
8	Négociation	5 js	15/05/23	19/05/23
9	CAO	1 jr	22/05/23	22/05/23
10	Notification	11 js	23/05/23	04/06/23
11	Préparation	1 m	06/06/23	04/07/23
12	OS démarrage	0 m	06/06/23	06/06/23
13	Préparation de Chantier	1 m	07/06/23	04/07/23
14	Installation de chantier	5 js	28/06/23	04/07/23
15	Chantier Désamiantage/démolition	4,75 m	07/06/23	07/11/23
16	Desamiantage	2,75 m	07/06/23	12/09/23
17	Plan de retrait	1 m	07/06/23	04/07/23
18	Désamiantage	1 m	05/07/23	01/08/23
19	Mesures libératoires	15 js	02/08/23	12/09/23
20	Démolition	2 m	13/09/23	07/11/23
21	Curage des locaux	10 js	13/09/23	26/09/23
22	Démolition toiture et plancher	10 js	27/09/23	10/10/23
23	Démolition gros oeuvre	15 js	11/10/23	31/10/23
24	Fermeture rue du Bourg	25 js	27/09/23	31/10/23
25	Purge des fondations	5 js	01/11/23	07/11/23
26	Chantier Halle	7 m	08/11/23	04/06/24
27	VRD halle	0,3 m	08/11/23	15/11/23
28	Terrassement	3 js	08/11/23	10/11/23
29	Plateforme	3 js	13/11/23	15/11/23
30	Gros oeuvre	3,75 m	16/11/23	13/03/24
31	Fondation	10 js	16/11/23	29/11/23
32	Longrines	10 js	30/11/23	13/12/23
33	Dallage	5 js	14/12/23	20/12/23
34	Bévation/Poteaux R-1	10 js	21/12/23	17/01/24
35	Plancher Haut R-1	5 js	18/01/24	24/01/24
36	Séchage	20 js	25/01/24	21/02/24
37	Finition divers/escalier	10 js	25/01/24	07/02/24
38	Paréement pleine	10 js	15/02/24	28/02/24
39	Sol pierre	10 js	29/02/24	13/03/24
40	Blanchétié			
41	Etanchéité locaux enterrés	5 js	08/02/24	14/02/24
42	Etanchéité circulaire	5 js	22/02/24	28/02/24
43	Charpente/Ossature bois/Couverture	2,5 m	08/02/24	17/04/24
44	Charpente	15 js	08/02/24	28/02/24
45	Couverture	15 js	29/02/24	20/03/24

46	Sous faces bois	5 js	21/03/24	27/03/24
47	Intempérie	20 js	21/03/24	17/04/24
48	Serrureries	2,75 m	18/01/24	03/04/24
49	Fabrication	40 js	18/01/24	13/03/24
50	Pose des caniveaux	5 js	14/03/24	20/03/24
51	Pose des gardes corps	10 js	21/03/24	03/04/24
52	Cloison/Doublage	0,5 m	18/04/24	01/05/24
53	Cloisonnement/plafond	10 js	18/04/24	01/05/24
54	Sols/faïence sanitaires	0,7 m	02/05/24	21/05/24
55	Chapes	2 js	02/05/24	03/05/24
56	Faïence	5 js	06/05/24	10/05/24
57	Séchage	10 js	06/05/24	17/05/24
58	Sols	2 js	20/05/24	21/05/24
59	Électricité	4 m	11/01/24	01/05/24
60	Travaux d'électricité	4 m	11/01/24	01/05/24
61	Plomberie	4 m	11/01/24	01/05/24
62	Travaux de plomberie	4 m	11/01/24	01/05/24
63	OPR	10 js	22/05/24	04/06/24
64	Reception	0 jr	04/06/24	04/06/24
65	Levée des reserves	15 js	05/06/24	25/06/24
66	Aménagement phase 1 : parking Nord et place traversante	5,1 m	03/07/23	12/12/23
67	Installation de chantier	2 js	03/07/23	04/07/23
68	Dépose/abattage et démolition divers	5 js	05/07/23	11/07/23
69	Décapage et terrassement	10 js	12/07/23	25/07/23
70	Couche de forme	5 js	26/07/23	01/08/23
71	Réseaux	10 js	02/08/23	05/09/23
72	Bordure/Revêtement de sol	20 js	06/09/23	03/10/23
73	Travaux paysager	15 js	04/10/23	24/10/23
74	Mobilier urbain	5 js	25/10/23	31/10/23
75	OPR	15 js	01/11/23	21/11/23
76	Reception	0 jr	22/11/23	22/11/23
77	Levée des reserves	15 js	22/11/23	12/12/23
78	Aménagement phase 2 : Jardin, parvis et parking Sud	7,75 m	01/11/23	18/06/24
79	Installation de chantier	2 js	01/11/23	02/11/23
80	Dépose/abattage et démolition divers	6 js	03/11/23	14/11/23
81	Décapage et terrassement	15 js	15/11/23	05/12/23
82	Couche de forme	10 js	06/12/23	19/12/23
83	Réseaux	15 js	20/12/23	23/01/24
84	Bordure/Revêtement de sol	25 js	24/01/24	27/02/24
85	Gradin	5 js	28/02/24	05/03/24
86	Fontainerie	5 js	06/03/24	12/03/24
87	Travaux paysager	20 js	13/03/24	09/04/24
88	Mobilier urbain	5 js	10/04/24	16/04/24
89	Intempéries	20 js	17/04/24	14/05/24

90	OPR	10 js	15/05/24	28/05/24
91	Reception	0 jr	28/05/24	28/05/24
92	Levée des reserves	15 js	29/05/24	18/06/24

La commune de Saint-Julien Montdenis mettra en place des actions communes avec la ville de Saint-Jean-de-Maurienne et la 3CMA en 2023, notamment concernant l'ORT

Action nom	Communiquer sur l'opération de revitalisation de territoire (ORT)
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Service Communication Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne
Description de l'action	Communiquer sur l'opération de revitalisation de territoire (ORT) à l'échelle locale (Maurienne) et plus largement (départementale, régionale) pour attirer les investisseurs et porteurs de projets.

	Proposer des campagnes de communication ciblées
Partenaires	La Communauté de Commune Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) : support de communication et relais d'information Le Syndicat du Pays de Maurienne : relais d'information Demande de relais à la presse, radio, tv, locales et régionales.
Coûts estimatifs	20.000 € TTC
2023	-Définir une identité graphique et une stratégie de communication digitale. -Création d'une vidéo explicative intégrant les ressources vidéos de la chaîne de TV locale Maurienne TV et le motion design. -Campagnes ciblées de contenus sponsorisés sur le web et les réseaux sociaux (Facebook, YouTube, Instagram...).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	ORT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Intérêt sur les réseaux sociaux (partages, commentaires...) Retours des porteurs de projets.
Localisation	Centre historique de St-Julien et centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne

Annexe 4 - Maquette financière 2023-2024 pour travaux de la commune de Saint-Julien Montdenis

Les dépenses :

Libellé poste	Montant €
Maîtrise d'oeuvre	154 113.03 HT
AMO Agate	6 447.60 HT
Préstation de géomètre	3 965.44 HT
Diagnostic amiante-plomb avant démolition	20 187.00 HT
Contrôle technique	8 600.00 HT
Coordination SPS	5 960.00 HT
Travaux - déconstruction, provision désamiantage incluse	309 000.00 HT
Construction de la halle, avec locaux en rdc livrés en clos couvert	617 678.00 HT
Aménagement des espaces publics	758 500.00 HT
	1 884 451.07

Les ressources potentielles :

Financement	Financier	Montant €	%	Précisions
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional	439 115.80	23.30	montant souhaité pour que le reste à charge de la commune soit de 20%
ETAT	Écologie, développement durable et énergie	250 000.00	13.27	DSIL 2022
REGION	Auvergne-Rhône-Alpes, chef-lieu Lyon	80 000.00	4.25	CAR 2022
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes	50 000.00	2.65	subvention
DEPARTEMENT	Savoie	188 445.00	10.00	Contrat départemental Maurienne 2021-2027 ou accompagnement du Lyon-Turin
Autre partenaire récurrent	Autres cofinancements	500 000.00	26.53	La Mission Grand Chantier Lyon-Turin via le fonds "FAST"
Autofinancement		376 890.27		N/A
Total des ressources		1 884 451.07	100.00	

l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (1) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (2) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

La durée de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire est de 5 années.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litige ou autre différend éventuel sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la

justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de GRENOBLE à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents.

Signée à *Saint-Jean-de-Maurienne*

le *31 mai 2023*

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de La Savoie



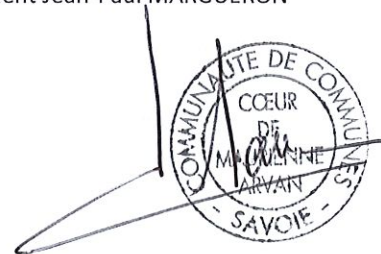
La commune de Saint-Jean-de-Maurienne, représentée par son Maire Philippe ROLLET



La commune de Saint-Julien Montdenis, représentée par son Maire François ROVASIO



La Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan, représentée par son Président Jean-Paul MARGUERON



Maquette financière des actions participants au projet de revitalisation de centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne 2023

Actions		Coût et financements prévisionnels*											Calendrier					
		Collectivités			Etat					Departement de la Savoie			Region		Autres	Date lancement	Date livraison	
Axes	Actions	Porteur Collectivité/gestionnaire crédit	Coût prévisionnel TTC pour le porteur	Ville	EPCI	D5IL	DETR	FNADT	Autres	CDM	Accompagnement Lyon-Turin	Autres	CAR	Autres	Autres			
1	Suite de l'AAAP aménagements cyclables 2021 : Etude voie cyclable entrée nord	Ville/Romantic	240000						AFTT : 100.000 Fast	XX	XX						2023	2023
1	Déplacements : élaboration d'un schéma des cheminements piétons (et PMR) + un itinéraire expérimental type gare/centre (sécurisé et attractif)	Ville/Cécile	15000		XX												2023	2024
4	Déplacements et créer du flux : donner suite à la stratégie des déplacements faite par PVD par un test (exemple : proposer une politique de modulation des vitesses (zone 30 ou de rencontres ou aire piétonne)	Ville / Cécile	10000														2023	2024
4	Déplacements et créer du flux : Définition et mise en œuvre d'une politique de stationnement en centre-ville qui réponde à la programmation urbaine proposée par PVD (en 2023, cibler les grosses poches de stationnements).	Ville / Cécile	20000		XX					XX							2023	2024
4	Déplacements et créer du flux : (2) suite à la formation, revoir la signalétique locale (SIL) en centre-bourg pour augmenter la fréquentation (d'abord parkings puis commerces et patrimoines). Un schéma directeur en 2023. Adapter la SIL parking en 2024 et suite SIL 2025 (en interne)	Ville / Cécile	20000			XX			Fast		XX						2023	2024
	Déplacements et créer du flux : besoin d'accompagner les habitants et tous autres usagers (touristes) à des déplacements (vélos, équipements, signalétique, Myers, etc).	Ville / Cécile	15000															
1	Potentiel en centre-ville et réhabilitation des friches : donner suite à l'étude de faisabilité du Tabellion en parallèle aux résultats de l'étude programmatique de l'ancien Evêché	Ville/Romantic	90000						XX Fast		XX						2023	2024
1	Réduire les consommations énergétiques et mise en valeur du patrimoine du centre-ville. Elaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public	Ville/Romantic	112690						SDES Fond vert								2023	2024
1	Réduire les consommations énergétiques : Rénovation énergétique du centre nautique	3CMA / Damien	84000						SDES Fond vert				FDEC				2023	2023
1	Elaboration d'une feuille de route sur la valorisation des eaux chaudes (en interne)	Ville/Romantic	50000				XX		Fond vert								2023	2024
3	Encourager l'économie circulaire/inclusion sociale : projet ressource(ré) (faisabilité bâti)	3CMA /Patrick	50000							XX							2023	2023
3	Analyser les besoins des entreprises (tritaire et artisanal) et potentialités du centre-ville/et ZAE	3CMA /Cécile	25000		XX		XX										2023	2023
3	S'emparer dans la fonction commerciale de La Savoie pour préserver le commerce de proximité (péjuration et adhésion)	3CMA / Cécile	10000								XX 100%						2023	2026
4	Etude de faisabilité de l'ancien Evêché à la suite de la programmation proposée via l'étude PVD. Etude en interne	Ville / Romaric	0		XX												2023	2024
4	Travaux de la Place de la Cathédrale : phase 1	Ville / Romaric	1700000						Fast		XX						2023	2024
2	Communiquer sur l'ORT en Maurienne et Rhône-Alpes (Savoie et peut-être Rhone-Alpes)	Ville / Cécile	20000		12.000	4.000											2023	2023
2	Communiquer sur le projet de revitalisation et ses actions (dont Tabellion/Cathédrale via la mise en place de baches)	Ville/Cécile	20000		XX	XX											mai-23	2023
6	Habitat : Suite à l'étude PVD, animation de l'outil pour rénover l'habitat (type OPAH)	3CMA / Marnelle	10000								XX						2023	2023
	Valorisation des façades à l'angle des axes Libération et République, en lien avec le projet stratégique de qualification de l'espace public (accompagner l' façade en 2023)	Ville / 3CMA / Marnelle	5000		XX	XX											2023	2023
5	Tame paysage urbain: Clos Carlos phase 1 (jeu)	Ville / CTM	50000		XX						XX						2023	2023
5	Etude programmatique pour le développement de la zone de loisirs de La Corbe	Ville / Romaric	15000		XX	XX											2023	2024
2	Conservation et valorisation du Fond Leger - plurannuel	Ville / DESCA	20000		XX				Fast						DRAC		2023	2033
Total			2581690															

* ne valent pas accord de principe. Les co-financements sont à questionner pour chaque dossiers